

C'est peut-être dû à un célibat trop prolongé ou à une solitude mal organisée. Je donne avis aux célibataires qui y seraient disposés d'entreprendre des initiatives, afin d'apporter un palliatif à cette demoiselle.

Le gentil et affable ministre sait fort bien que nous aimerions avoir ses commentaires ou connaître la pensée de son ministère au sujet de l'important colloque qui doit avoir lieu le 5 février prochain.

Je pourrais présenter quelques suggestions au sujet des responsabilités exclusivement provinciales. Je suis personnellement d'avis que le gouvernement du Québec peut négocier des traités internationaux sans l'approbation du gouvernement central. Mais, afin de conserver un équilibre nécessaire à l'exercice d'un vrai fédéralisme et de permettre au Canada de montrer à l'égard des pays étrangers un visage serein, je recommanderais que le gouvernement du Québec informe celui d'Ottawa de ses initiatives, afin d'éviter un aspect disparate et incohérent aux yeux de l'étranger.

• (5.40 p.m.)

Dans le domaine des responsabilités mixtes qui sont mentionnées à l'article 95 de la Constitution, comme l'agriculture et l'immigration, le gouvernement de Québec devrait en discuter avec Ottawa et s'entendre au préalable sur l'attribution des responsabilités.

Enfin, dans les responsabilités exclusivement fédérales, le Québec devrait présenter des requêtes à Ottawa, qui déciderait de concert avec cette province.

Voilà quelques idées que je sou mets humblement à l'honorable ministre et je serai très heureux d'entendre ses propositions à ce sujet lorsqu'il formulera ses observations.

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait maintenant prendre la parole? Je sais combien il est pénible pour lui de demeurer si longtemps silencieux et je ne voudrais pas le voir souffrir. S'il veut parler maintenant, je lui céderai volontiers la parole.

L'hon. M. Martin: Je laisserai mon ami souffrir à son tour pour le moment.

L'hon. M. Churchill: Merci. Je me demande si le ministre voudrait expliquer comment ces crédits de 155 millions ont été dépensés au cours de la présente année financière et j'aimerais bien savoir s'il s'agit de crédits supplémentaires qu'il demande actuellement.

[M. Allard.]

Le ministre a prononcé deux discours sur les affaires extérieures jusqu'ici au cours de la présente session et, malgré cela, nous entreprenons maintenant une étude approfondie des dépenses de son ministère. J'aurais cru qu'il présenterait un énoncé au sujet des 155 millions mentionnés dans les prévisions budgétaires pour l'année financière. Bien entendu, pour cette somme il a eu carte blanche au cours d'une période de 10 mois; il voudrait peut-être nous expliquer ce qu'il en a fait. Nous l'entendrons sans doute plus tard.

Monsieur le président, j'ai l'intention de traiter surtout de la situation au Vietnam. Je porte un vif intérêt à l'initiative prise par le gouvernement à l'égard de la Rhodésie du Sud, initiative qui n'a pas été entièrement révélée à la Chambre, mais j'estime que le député d'Oxford a parfaitement raison de dire qu'il s'agit là d'un précédent et d'une orientation nouvelle dans le cours normal de nos relations diplomatiques internationales. Les raisons de cette initiative et les mesures qui ont été prises auraient pu être exposées plus clairement au Parlement. En fait, il me semble que le Parlement aurait dû être convoqué en séance spéciale avant Noël pour examiner cette question. Je doute fort que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait eu des motifs valables de recommander au gouvernement de prendre semblables mesures. Néanmoins, c'est ce qu'il lui appartient d'expliquer. Nous allons lui donner tout le temps voulu.

L'attitude du gouvernement au sujet du Vietnam m'intéresse vivement. A ce sujet, je voudrais commenter les déclarations du ministre. On me permettra de dire que nous nous trouvons dans la situation suivante vis-à-vis du Sud-Est asiatique. Voilà déjà vingt ans que l'agitation règne dans cette région, et ce n'est pas en prenant nos désirs pour des réalités que nous la ferons disparaître. Cette agitation a pris de l'ampleur l'an dernier et s'achemine à vive allure vers l'état de crise.

Que devons-nous faire dans les circonstances? J'ai écouté très attentivement le ministre il y a une semaine, alors qu'il exposait l'attitude du Canada au sujet du conflit. J'ai également lu, avec non moins d'intérêt, sa déclaration du 9 et du 10 juin dernier devant le comité des affaires extérieures, où il faisait un exposé circonstancié de la situation au Vietnam du Sud et des aspects historiques de la question. Ceux que le sujet intéresse devraient s'y reporter. J'en attribue le mérite au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais naturellement ce sont ses fonctionnaires qui avaient préparé le document à son intention. Néanmoins, il est magnifiquement rédigé et donne une idée claire de la situation. Mais